ROYAUME DE BELGIQUE

Procuration pour le retrait d'un passeport

Document à compléter en MAJUSCULES par le demandeur du passeport.

Je soussigné* :
1. Nom : (de jeune fille pour femmes mariées)
2. Prénom(s) :
3. Numéro de registre national (si connu) : ☐☐☐☐☐☐■☐☐☐☐☐
4. Date de naissance :

Donne procuration à :
1. Nom : (de jeune fille pour femmes mariées)
2. Prénom(s) :
3. Date de naissance (JJ/MM/AAAA): ☐☐ / ☐☐ / ☐☐☐☐

Pour le retrait du passeport	
établi au nom de	☐ moi-même
	☐ l'enfant .....

Date :	**Signature*:**

* Pour le passeport d'un mineur, signature d'un parent, tuteur ou du représentant légal

La personne qui reçoit la procuration doit se présenter munie d'une pièce d'identité permettant de l'identifier.

Le SPF Affaires étrangères est soumis à la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données personnelles et traite toutes les données enregistrées dans le cadre des déclarations de perte ou de vol dans le respect de cette loi.